

Procès-verbal Conseil d'école du 17 février 2020

Ouverture : 17h30

Étaient présents :

M. Bonicel, directeur et président de séance

L'équipe enseignante : mesdames et messieurs : Angrand Daphnée, Barres Laura, Camilo Isabelle, Chapot Nathalie, Daviot Bénédicte, Droulers Nicolas, Fontaine Thierry, Garcia Jose Manuel, Gruet Cathy, Iraurqui Isabelle, Le Meliner Céline, Lecadre Mencia, Perez Ana, Rapilly Pauline, Reynes Magali, Rouxel Yannick, Viardet Rodolphe (enseignants convoqués),

Les représentants des parents d'élèves : mesdames: Troncoso Laura, Troncoso Dorisbel, Perez Herrera Ludmila, Benitez Yadipsa, Lugo Cesarina, Vasquez Rocio, Ors Arranz Laura, Mallen Eliane, Figueroa Fernando, Contreras Máximo, Ledesma Orquídea

Les enseignants invités et excusés : mesdames et messieurs : Gougay Nathalie, Casañas Laurent

Les parents membres de droit excusés : Gamez de Finchera Aixa, Dicient Queury, Fontana Sahira, Vargas Marianna, Archetti Stefany, Romero L. Michelle, Henriquez Karla

1- BIENVENUE

Désignation d'une secrétaire de séance : Mme Chapot Nathalie

Désignation d'un parent pour relecture : Mme Benitez Yadipsa

Laurent Bonicel souhaite la bienvenue aux participants et déclare ouvert le conseil d'école à 17h45.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le Directeur présente l'ordre du jour à l'assemblée. Il est adopté à l'unanimité.

3- CALENDRIER PREVISIONNEL 2020 2021 :

Le calendrier prévisionnel est présenté aux parents délégués. Il sera soumis au vote le mardi 18 février au Conseil d'Etablissement.

Le directeur explique l'élaboration du calendrier et les contraintes inhérentes à la zone, ainsi que la volonté de l'aefe de coupler des jours fériés à des ponts.

Yannick Rouxel fait remarquer que le pont de fin septembre est fort mal placé car les enfants viennent de rentrer en classe. Il serait plus judicieux de reporter ces deux jours sur les vacances de novembre.

Un parent fait remarquer qu'il y a trop de ponts et que cela pose des soucis d'organisation aux familles.

Un parent ajoute que le retour des vacances de Noël est un peu précoce, au regard de la fête de l'Épiphanie du 6 janvier qui est très suivie, et préconise que le retour soit reporté au 7-8 janvier afin d'éviter de nombreuses absences.

Yannick Rouxel explique le fonctionnement des ponts aux parents présents.

Le directeur remercie les parents pour la confiance qu'ils accordent à l'institution dans la construction du calendrier scolaire. Il sera présenté mardi 18 février accompagné des remarques de chacun, par lui-même, le parent du Conseil d'École élu au Conseil d'Établissement ou l'enseignante du 1^{er} degré élue également. La décision finale revenant au Conseil d'Établissement.

4- PEI (Projet d'Établissement Interdégrés):

Le proviseur est excusé : il ne pourra être présent pour des raisons d'organisation du nouveau baccalauréat. Le directeur prend donc le relais afin de définir le PEI et de rendre compte de son état d'avancement.

Le projet d'École fait partie d'un projet plus vaste qu'est le projet d'Établissement Interdégrés.

Il s'agit de réfléchir sur l'avenir de notre lycée et de définir les grands objectifs pour les années à venir en terme de pédagogie et de didactique tout en s'assurant de la cohérence des apprentissages depuis la maternelle jusqu'à la terminale. Il s'articule lui-même dans un ensemble plus vaste qu'est le Plan stratégique dont la ligne directrice est donnée par le proviseur.

Ce projet prend appui sur les points forts actuels du lycée et les points à améliorer ou à mettre en œuvre.

Pilier 1 : Le bien-être des élèves dans l'établissement

Grandir et se construire dans un esprit bienveillant et solidaire : il s'agit ici d'apprendre à devenir élève et de construire le vivre ensemble.

Construire le temps et l'espace scolaire : adapter le temps scolaire au temps de l'élève, adapter l'architecture scolaire aux nouveaux espaces et modalités d'apprentissage.

Pilier 2 : Le bien-être des élèves dans leurs apprentissages

Que mettre en place pour **guider tous les élèves vers l'excellence académique**, comment les accompagner dans leur parcours de réussite?

Le directeur précise que la **co-éducation** est un facteur important de réussite des élèves au lycée français et rappelle ainsi le rôle important des familles dans l'éducation de leurs enfants. Mme Iraugui insiste sur la nécessité de faire comprendre et adhérer les familles aux attentes du LFSD.

Pilier 3 : Le bien être des élèves dans la vie de l'établissement

Il s'agit ici de **développer l'excellence éducative** (apprendre autrement, faire vivre la démocratie participative, s'épanouir et prendre plaisir) et de **relever les défis de demain** (devenir un établissement 4.0 en prise avec les développements multimédias actuels et futurs rapportés à l'éducation, préparer l'innovation scientifique et technologique, réussir la transition écologique)

Pilier 4 : Le bien être des élèves au sein d'une communauté

Développer le sentiment d'appartenance (Faire adhérer les élèves et les familles aux valeurs du lfSD et de l'aefe, Favoriser les projets inter-dégrés, mettre en place des liens entre les associations de parents et le lfSD), **se tourner vers le monde** (valoriser la culture du pays d'accueil, aller à la rencontre d'autres jeunes, faire du voyage scolaire un principe d'éducation citoyenne, faire de l'école un acteur reconnu dans la ville, le pays, le réseau aefe) sont des défis à relever pour notre établissement et toute la communauté éducative.

Derrière ces objectifs, il y aura des actions déployées dans les classes, et plus globalement au sein du lycée. Les projets ne sont bien évidemment pas figés, ils peuvent évoluer dans le temps.

5- POINTS PARENTS:

Deux parents effectuent une présentation sous forme de diaporama des points qu'ils ont souhaité porter à l'ordre du jour.

1. Refuerzo del Departamento Psicología

- a. Se observa un incremento en efectivos por grado.
- b. Propuesta: Incorporar un psicólogo adicional para manejar por separado Primaria y Secundaria .

Esto permitiría una mayor focalización a los retos por edad debido a la complejidad de los temas que abarcan esas diferentes edades y la orientación que necesitan las familias.

Beaucoup d'enfants ont besoin d'aide particulièrement pour entrer dans la langue et mieux comprendre le système éducatif français.

Il s'agit de mieux accompagner les familles et les enfants.

Les parents pensent qu'une psychologue unique en charge de l'accompagnement des familles et des élèves n'est pas suffisante pour gérer l'ensemble des problématiques de l'établissement.

Le corps enseignant est aussi en demande d'une co-éducation avec les familles. Une psychologue n'est certainement pas l'unique réponse.

Le directeur entend la demande des familles et engage parents et enseignants à réfléchir aux besoins de l'école qui ne doivent, selon lui, pas forcément se traduire en terme d'incrémentation d'un poste de psychologue scolaire ou de psychopédagogue.

Yannick Rouxel précise et réoriente la demande des parents qui, tel qu'il l'entend, aimeraient être accompagnés pour, par exemple l'identification des dys en interne, plutôt que d'être envoyés à l'extérieur de l'établissement pour faire réaliser des bilans ou des évaluations psychologiques.

2. Revisión de medidas establecidas en el Reglamento Interior - aplicación y cumplimiento:

- a. Dispositivos electrónicos llevados por estudiantes (RI Pág. 5, Art. 7e)

7e) Utilisation des appareils électroniques personnels et des nouvelles technologies

Les téléphones portables ainsi que tout appareil électronique sont interdits à l'école primaire. Dans le cas où un élève transgresse cette règle, l'appareil sera confisqué immédiatement, les responsables légaux devront le retirer au bureau du directeur du primaire.

Au collège, l'utilisation des téléphones portables ainsi que tout appareil électronique personnel est interdite dans l'enceinte de l'établissement jusqu'aux élèves de troisième inclus. Dans le cas où un élève transgresse cette règle, l'appareil sera confisqué immédiatement, les responsables légaux devront le retirer aux bureaux de la direction.

Toutefois, ces élèves pourront l'utiliser en fin de journée d'activités et uniquement dans le sas d'entrée. En cas d'urgence, le bureau de la vie scolaire contactera les responsables légaux. A des fins pédagogiques, leur usage pourra être autorisé par l'enseignant.

A partir de la classe de seconde, la responsabilité en matière d'utilisation et d'attention des appareils électroniques incombe exclusivement aux élèves et à leur famille étant donné qu'ils ne sont pas des

outils indispensables aux apprentissages scolaires. Pendant les récréations et dans les espaces autorisés (paillotes, cour de récréation, corridor d'entrée, cafétéria) leur usage doit se faire de façon personnelle, sans attirer l'attention, responsable et dans le respect d'autrui. Il est entendu que les élèves qui amènent de tels objets dans l'établissement ont l'accord de leurs familles et que ces dernières se portent garantes de l'utilisation qu'ils en feront.

Le non-respect de ces règles peut entraîner la confiscation de l'appareil, la restitution à la famille en présence de l'élève et des sanctions.

L'établissement ne peut être tenu responsable en cas de perte, vol, de détérioration de ces appareils ou de publication de données relatives à la vie privée d'autrui.

Nicolas Droulers précise qu'en début d'année il a eu un souci avec une montre connectée dans sa classe, ce qui effectivement a permis d'engager une réflexion sur les précisions à apporter dans le règlement.

Le directeur rappelle qu'il va aussi de la responsabilité des familles de ne pas envoyer les enfants avec des montres connectées. Il précise que les montres connectées sont incluses dans le « tout appareil électronique » du règlement actuel.

Le sujet de la sanction est évoqué par un parent car à travers ce type d'objet connecté, l'ensemble des familles peut être touché.

Le directeur précise que dans le règlement est stipulé l'interdiction de filmer et de diffuser par l'intermédiaire d'objets connectés ou de tout autre média. Filmer quelqu'un à son insu relève de l'article 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, CEDH : toute personne a droit au respect « de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance »

Les familles, en collaboration avec les enseignants doivent donc lutter contre l'utilisation abusive de ce type d'appareil connecté.

b. Juegos permitidos por clases (RI Pág. 9, Art. 11, párrafo 5)

Les parents demandent une liste des jeux autorisés.

Les beyblades sont des jeux autorisés et des pistes ont d'ailleurs été achetées suite à une décision en conseil de vie primaire.

Les ballons, autorisés dans les espaces sportifs, ne sont pas autorisés dans la petite cour pour des raisons de sécurité. Cela est noté dans le règlement et le directeur en profite pour rappeler aux enseignants de faire respecter la règle unanimement.

Une liste exhaustive des jeux autorisés ou non ne peut être fournie: il en va du bon sens de chacun. Il est d'ailleurs précisé que les gadgets ne doivent pas venir à l'école afin d'éviter les distractions en classe et des pertes en récréation.

Le directeur précise qu'en revanche, une réflexion est menée pour introduire des jeux de cour collectifs en élémentaire durant les récréations. Cela aussi pour favoriser les jeux calmes durant la récréation dans la petite cour où l'espace est relativement restreint.

Les parents demandent que l'ensemble de la communauté éducative fasse respecter les règles de bon sens. Madame Reynes précise que les règles dans la cour de récréation doivent être respectées par tous et que les enseignants doivent apporter une réponse commune à une transgression de la règle.

Article 11 : Les mouvements d'interclasses, récréations et l'utilisation des toilettes

Les mouvements d'interclasses et de récréations s'effectuent sans vacarme ni désordre, et sous la conduite de l'enseignant pour les classes du primaire. Il est interdit aux élèves d'entrer ou de rester dans les salles de classe en dehors de la présence de leur enseignant. Au moment de la sonnerie, les élèves

du primaire se rangent dans la cour dans l'attente de leur enseignant. Les élèves du secondaire rejoindront leur salle de classe sans perte de temps. Afin d'assurer une ambiance de travail sereine pendant le cours, l'enseignant incitera les élèves à entrer dans la salle en rang et dans le calme.

L'organisation des récréations : Durant les récréations, les élèves ne stationnent pas dans les couloirs. Les élèves du secondaire doivent utiliser les toilettes se situant au niveau 2 et ceux du primaire, les toilettes se situant au niveau 1.

Les élèves du primaire vont dans la partie des terrains de sport lors de la première récréation, les élèves du secondaire dans la cour.

Lors de la deuxième récréation les élèves du primaire utilisent la petite cour, et les élèves du secondaire la partie des terrains de sports.

Les jeux de balles sont interdits dans la petite cour.

c. Comportamientos de robo y deshonestidad (RI Pág. 4, Art. 6, párrafo 2)

Les situations de "pertes" existent et sont souvent complexes à évaluer (perte, vol, oubli?).

Il est rappelé l'importance du rôle des familles dans l'éducation de leurs enfants au respect de son propre matériel et du matériel d'autrui.

Dans un cas de vol, la communauté éducative de l'école française a d'abord un rôle d'éducateur et passe par la parole avant tout: explication avec les enfants concernés et information des familles.

Dans le système français, on essaie de résoudre les problèmes en classe par la parole. A fortiori, lorsqu'on est avec de jeunes enfants, on est avant tout dans l'éducation et dans l'explication, moins dans la sanction directe, même si cette dernière existe. Le directeur fait d'ailleurs état de sanctions récentes qu'il a prises envers certains élèves.

Les parents souhaitent coopérer sur ce sujet avec l'ensemble de la communauté éducative afin d'apporter des réponses à ce problème, qui, comme le souligne le directeur, n'est pas si fréquent.

Article 6 : Devoir d'honnêteté

L'honnêteté est une valeur fondamentale du Lycée Français de Saint-Domingue et doit être au cœur des apprentissages des valeurs civiques et éthiques.

Les élèves ont le devoir d'être honnêtes. La tricherie, le vol, la reproduction illicite ou la falsification de documents, ainsi que tout acte de malhonnêteté, seront sanctionnés par l'établissement.

d. Juegos peligrosos (RI Pág. 5, Art. 7g)

De la même façon que pour le point précédent, le système français prône d'abord le dialogue afin d'accompagner l'enfant dans l'éducation avant la répression. Les parents sont les premiers à devoir veiller à faire respecter à leurs enfants certaines règles édictées dans le règlement telle que celle-ci.

7g) Les objets et les jeux dangereux

Tout objet dangereux de même que les jeux dangereux, ou brutaux, sont formellement interdits dans l'enceinte de l'établissement.

3. Entrega de propuesta plan circulación. (ver plan adjunto)

Les règles de circulation autour de l'école doivent être clarifiées afin de fluidifier le transit et d'assurer la

sécurité des enfants.

Les parents proposent une action pilote impliquant les enfants qui seraient prescripteurs de “bonnes conduites” afin d’assurer la sécurité de tous.

Le directeur et le proviseur sont conscients de cette problématique et le directeur indique qu’il associera les parents dans les semaines à venir pour chercher à mettre en place des solutions.

4. Cada vez más hay familias no francófonas que eligen el Liceo Francés por su excelencia académica y nivel cultural. Sin embargo, no están al tanto de las exigencias que dicha educación implica. Se observa un desconocimiento de la filosofía de la educación francesa, así como del funcionamiento y reglas de la institución lo cual puede generar malestar, confusión y mayor trabajo para los maestros.
 - a. Actualmente dentro de la “Ficha Definitiva de Inscripción” los padres afirman haber leído el Reglamento Interior y firman este documento, pero se constata que este no siempre es el caso.
 - b. Proponemos la elaboración de un texto tipo “contrato educativo” como paso adicional a la entrevista y aceptación por parte del colegio
 - c. Reforzar el conocimiento del Reglamento Interior de Liceo Francés de Santo Domingo por parte de padres e hijos.
 - d. Realizar la reunión prevista en la Circular 1566 de la AEFÉ que estipula que dentro de los 15 días después del regreso a clases se informe a los padres acerca del funcionamiento de las instancias del establecimiento y la organización de las elecciones.

Les familles souhaitent être mieux et plus informées sur notre institution et en particulier mieux informer les membres d’un conseil sur leur rôle.

On peut rappeler qu’une réunion d’information générale a lieu chaque année dans les classes au cours de la première quinzaine de septembre. En outre, une réunion de préparation au CP en juin, permet aux familles d’enfants de grande section d’être informées sur les grands objectifs du CP, le matériel nécessaire et sur leur rôle primordial d’accompagnement au cours de cette année charnière, afin qu’elles puissent aborder la rentrée de septembre avec plus de sérénité.

Le directeur remercie les parents de leur participation.

La séance est levée à 19h45 sans que les autres points ne soient abordés (actions pédagogiques passées et futures, travaux, aide pour les élèves à besoin spécifiques). Ils n’ont pas d’importance immédiate et seront traités lors du dernier conseil d’école.

6- CLOTURE DU CONSEIL :

La date du prochain conseil d’école est annoncée : Conseil d’école n°3 : le mardi 2 juin 2020.

Le directeur remercie tous les participants et lève la séance à 19h45.